

« Démarche prospective sur l'engagement volontaire dans la solidarité internationale »

Projet Collectif en partenariat avec France Volontaires

Violette CHOMIENNE
Nataly BERNAL PARRA

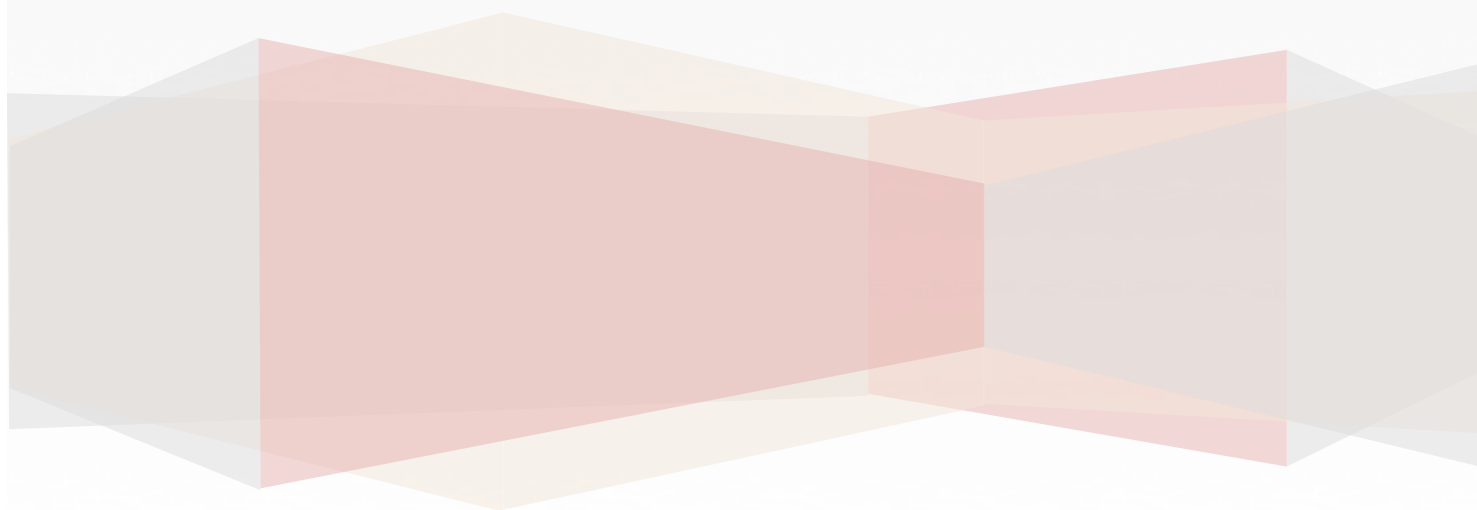


Table des matières

Introduction.....	3
Axes de recherche.....	3
La méthode	4
Concepts à connaître.....	5
I. Un secteur dans un contexte particulier à la croisée des chemins	8
1.1. Le contexte international	8
1.2. Le contexte français.....	11
II. Un éclatement des Acteurs.....	14
2.1. Les acteurs classiques conservent une place importante.....	14
2.2. Des nouveaux acteurs émergent.....	15
2.3. Des conceptions différentes du développement sources d'incompréhension, de dialogue limité voire de tension.....	19
III. Un éclatement des échelles de réflexion, de décision et d'action rendant les décisions parfois peu efficaces	24
3.1. A l'échelle internationale	24
3.2. A l'échelle européenne	25
3.3. A l'échelle nationale.....	25
3.4. A l'échelle locale.....	27
3.5. Rivalités et manque de lisibilité	27
IV. Les mutations de la solidarité internationale	30
4.1. De plus en plus de sud-sud ?	30
4.2. Des implications plus fortes de ceux qui sont aidés par les projets de développement : égalité des acteurs et « empowerment »	31
4.3. La prise en compte du genre : entre affirmation de cette nécessité et faiblesse des débats sur la mise en œuvre de cet objectif	31
4.4. La prise en compte de l'environnement dans l'aide au développement est très forte	32
4.5. L'approche locale	33
V. Les problèmes se posant à l'aide au développement telle que pratiquée	34
5.1. Le manque de lisibilité.....	34
5.2. Le risque de manque de légitimité	32
VI. Bibliographie	36

« Démarche prospective sur l'engagement volontaire dans la solidarité internationale »

Introduction

Un projet collectif est un dispositif pédagogique qui vise à donner une expérience « professionnalisante » tout en développant les capacités de gestion nécessaires à la conduite d'un projet. Ce projet est réalisé en collaboration avec un partenaire de Sciences po qui peut être une association, une institution ou une entreprise et dont l'objectif est de confier à un groupe d'étudiants une mission au cours d'une année. Notre projet collectif : « Démarche prospective sur l'engagement volontaire dans la solidarité internationale » en partenariat avec France Volontaires est destinée à contribuer à l'élaboration du diagnostic prospectif sur l'engagement volontaire dans la solidarité internationale.

A cet effet, la première partie du projet s'intéressait à produire une analyse subjective des mutations clés du monde qui ont ou pourront avoir un impact sur l'engagement volontaire dans la solidarité internationale. Puis il s'agissait de dégager les éléments significatifs des documents issus des chantiers 1 et 4 des Assises du Développement et de la solidarité internationale qui se sont tenues en 2012 et 2013 que nous avons analysées. Finalement, à partir d'entretiens avec des personnes directement liés au monde de la solidarité internationale, ce rapport a pour objectif éclairer les éléments structurants du monde en matière d'engagement volontaire ainsi que observer l'importance du projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la politique de développement et de solidarité internationale résultat des assises et qui est la première loi jamais présenté dans ce domaine.

Axes de recherche

Notre analyse repose sur les documents produits lors des Assises du développement et de la solidarité internationale, en particulier sur les Chantier 1 et 4. Le Chantier 1 portait sur la vision du développement après 2015, spécifiquement après la mise en place des Objectifs de Développement Durable ; et le 4 sur la manière de renforcer les partenariats entre l'Etat et les acteurs non-gouvernementaux tels que les ONG, les syndicats, les collectivités territoriales et les fondations.

La méthode

Le projet se décompose en deux parties, une première phase analytique et une deuxième d'approfondissement et d'éclairage. Pendant la première partie, une étude des documents issus des Assises a été réalisée. Après les avoir étudié et analysé, nous avons dégagé les éléments que nous avons considérés comme des points-clés et remarquables en présentant un document écrit ainsi qu'une restitution orale où l'équipe de France Volontaires qui nous a donné des avis et recommandations afin de compléter ce volet. Postérieurement, la deuxième partie consistait à réaliser des entretiens avec des personnes proches au domaine de la solidarité et qui ont, pour la plupart participé aux Assises afin d'avoir une vision élargie de la perception de ces dernières. De façon plus générale il s'agit aussi de se questionner sur les manières de mieux étudier et évaluer les actions de la solidarité internationale. Finalement, la phase d'approfondissement et d'éclairage consiste essentiellement en la présentation dans chaque phase des résultats à l'équipe prospective.

Pour les entretiens, nous avons rencontré des personnes faisant partie du monde du développement et de la solidarité internationale. Ces derniers proviennent d'organismes variés tels que des syndicats, des entreprises et des ONG mais aussi de l'administration. Nous avons donc interviewé :

- Une personne du **Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques (GRET)**
- Une personne du **Comité catholique contre la faim et pour le développement-Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire)**
- Le **directeur général adjoint** de la mondialisation, du développement et des partenariats au **ministère des Affaires étrangères et européennes**
- Une personne de la **Confédération française démocratique du travail (CFDT)**
- Deux personnes du **MEDEF International**
- Une représentante du **World Forum de Lille**

Le World Forum lancé en 2007, rassemble différentes responsables d'entreprises, experts, ONG et étudiantes qui ont pour objectif progresser l'économie responsable des entreprises et promouvoir les bonnes pratiques d'entreprises (plus de 800 se sont trouvés) afin qu'elles puissent exercer de manière responsable leur activités. Le World Forum compte avec près de 30 000 participants pendant ses sept ans d'existence et ont organisé « 300 Conférences et Ateliers durant lesquels plus de 700 intervenants de 77 nationalités ont apporté leur témoignage »¹.

¹ World Forum Lille (2014) "Un Forum de référence pour une économie responsable" URL : <http://www.worldforum-lille.org/fr/decouvrez-nous/objectif.html>

Toutes ces personnes, excepté la représentante du World Forum de Lille ont participé aux Assises du développement soit directement soit dans le cadre de leur organisation.

L'intention de ce rapport c'est de présenter une synthèse du travail réalisé pendant l'année et les conclusions auxquelles nous sommes arrivées une fois notre étude aboutie. Il ne s'agit pas de conclusions fermes mais plutôt d'axes de recherches et de points de tension sur lesquels être vigilants.

Les Assises du Développement tenues entre 2012 et 2013 ont marqué un point départ dans la renaissance du débat de la solidarité internationale et le développement en France en démontrant qu'une vision coordonnée qui intègre les différentes perceptions des acteurs concernés et qui puisse être étendue à la base de la population reste une mission importante. Néanmoins, en dépit des grandes attentes initiales et des apports massifs proposés pour le premier projet loi sur le développement et la solidarité en France, les participants des Assises en général ont le sentiment que les objectifs n'ont pas été atteints et parmi eux se retrouve une grande frustration de façon générale. Le but de ce rapport est de présenter les raisons de ce perception, les problèmes et les mutations de la solidarité internationale afin de contribuer à la démarche prospective de ce question.

Concepts à connaître

Assises du développement du développement et de la solidarité internationale : série de réunions entre l'ensemble des acteurs du Nord et du Sud entre novembre 2012 et mars 2013 afin de débattre la politique du développement du gouvernement du Président François Hollande. Parmi les participants étions présents différents ONG, syndicats, entreprises, collectivités territoriales, organismes de recherche, parlementaires et représentantes de l'État pilotées par le Ministre des Affaires Étrangères

Bottom of the Pyramid (BOP) : notion développée dans les années 90s par C.K. Prahalad suivi par des études de Stuart L. Hart. Le concept fait référence aux stratégies employées par les entreprises qui sont destinées aux populations les plus pauvres du monde que même si ont des revenus très basses mais qui constituent la majorité de la population mondiale. Prahalad et Hart ont élaboré une théorie consistant en cibler les populations à la base de la pyramide (et pas seulement la population au sommet), de manière qu'ils pourront élargir leur marché énormément en réduisant parallèlement la pauvreté et les inégalités dans le monde.

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : Forment un plan de huit objectifs adoptés par tous les pays du monde et toutes les institutions mondiales de développement en 2000 au siège des Nations unies à New York, qui ont accordé de les atteindre en 2015. Ces objectifs cherchent à répondre aux besoins et aux enjeux humanitaires des personnes les plus pauvres et les plus affectés par ces phénomènes dans le monde avec la collaboration du gouvernement et des différents partenaires locales. Ces objectifs sont : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer à tous l'éducation primaire, promouvoir l'égalité des sexes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre les maladies mondiales, assurer un environnement humain durable et finalement, construire un partenariat mondial pour le développement.

Prospective : Selon Edith Heurgon « la prospective est une démarche de connaissance pour l'action »² qui est continue et interactive et stimule un processus d'intelligence collective qui « permet de nourrir le débat qui prépare la décision publique »³. Heurgon expose que la prospective a évolué pendant le temps en passant d'une conception classique que imaginait des futurs possibles à une qui envisage la construction de futurs souhaitables compte tenu de différents phénomènes et visions des acteurs mais qui permet un procès permanent d'apprentissage qui se renouvèle périodiquement avec l'évolution de la société.

Responsabilité Sociales des Entreprises (RSE) : selon la Commission Européenne, la RSE c'est « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société »⁴. Le concept apparaît dans les années 60s mais a eu son démarrage à partir des années 90s. Pour qu'elle puisse être mise en place de manière effective, Il est fondamental que existe une législation appropriée qui favorise la collaboration étroite entre les entreprises, le gouvernement et la société. De cette manière, sera possible de contribuer au développement durable avec la transparence en protégeant les droits et les préoccupations des personnes et consommateurs, l'environnement et les pratiques économiques tandis que les entreprises réalisent leurs activités commerciales.

Solidarité internationale : Selon le Rapport de l'expert indépendant du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, Rudi Muhammad Rizki, « la solidarité internationale est une condition préalable de la dignité humaine, le fondement de tous les droits de l'homme et une

² Heurgon, Edith (2005) "Compte-rendu de la rencontre", Fondation Gabriel Péri. URL : <http://www.gabrielperi.fr/Compte-rendu-de-la-rencontre?lang=fr>

³ Ibid.

⁴ France (2013), Ministère De L'écologie, Du Développement Durable Et De L'énergie : « Responsabilité sociétale des entreprises ». URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-la-responsabilite.html>

approche du développement centrée sur l'être humain »⁵. Cela ne se limite pas à l'assistance humanitaire mais inclut aussi les relations économiques internationales, la coexistence pacifique, les partenariats égaux et le partage équitable.

Le rapport est divisé en cinq parties. La première partie prétend faire une analyse du contexte internationale et nationale sur la question de la solidarité internationale et du développement et la convergence entre les deux. La deuxième partie, consiste à étudier les acteurs qui font partie de ce domaine, les nouveaux acteurs qui ont émergé lors des assises et les différentes conceptions et visions du développement. Ensuite, exposer l'éclatement des échelles de réflexion et leurs difficultés. Dans la quatrième partie, analyser les mutations de la solidarité internationale dont des nouvelles issues sont ressorties dans le nouveau contexte internationale et qui ont fortes implications sur ce domaine. Finalement, présenter des principaux problèmes rencontrés et les limites pour l'effectivité des politiques liés au développement.

⁵ Nations Unies (2010) « Rapport de l'expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, Rudi Muhammad Rizki » Conseil des Droits de l'homme, A/HRC/15/32. URL : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G10/149/15/PDF/G1014915.pdf?OpenElement>

I. Un secteur dans un contexte particulier à la croisée des chemins

1.1. Le contexte international

1.1.1. La fin des OMD

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) contenus dans la déclaration du Millénaire de 2000 visaient à définir les principaux enjeux humanitaires et promouvoir un partenariat mondial dans un délai de quinze ans. Néanmoins, en dépit des réussites en certains objectifs et le fait qu'ils ont créé un cadre commun pour l'action et la coopération, quatorze ans après les résultats sont insuffisants et un long chemin reste encore à parcourir pour atteindre leur succès total et mettre fin à ces situations qui affectent les populations les plus vulnérables du monde. Après avoir pratiquement atteint la date limite, il reste de gros progrès à faire pour accomplir les objectifs d'accès universel à l'éducation, de lutte contre la faim et de développement durable principalement. Cette situation est aggravée par la crise économique mondiale, les conflits intra-étatiques et les catastrophes naturelles qui imposent des nouveaux défis à la communauté internationale.

En plus, les progrès vers la réalisation des OMD « ont été inégaux, non seulement entre régions et pays, mais également entre groupes de populations au sein d'un même pays »⁶. Par conséquent, ce sont les pays les plus pauvres ceux qui ont été les plus touchés et dont les résultats d'amélioration des objectifs sont moins visibles. Pour cette raison, les Nations Unies s'attelle avec les gouvernements, la société civile et différents partenariats du monde du développement à l'élaboration d'un plan plus réaliste mais aussi ambitieux qui va constituer l'agenda après 2015.

1.1.2. L'agenda post 2015

Il est prévu qu'en septembre 2015 lors d'un sommet réalisé par les membres de l'ONU un nouveau programme soit adopté afin de continuer à travailler à l'accomplissement de ces objectifs et pour promouvoir un plan d'action au-delà de 2015. Pour cela, en juin 2012 pendant la Conférence sur le développement durable de l'ONU - Rio+20, les États membres ont adopté un programme de développement pour l'après 2015 et ont établi un « panel de haut niveau » et un groupe de travail sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ce groupe réunit plus de 60 entités de l'ONU et des organisations internationales présides par le Département des Affaires

⁶ Nations Unies (2013) « Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport de 2013 » URL : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2013/pdf/pressrelease.pdf>

Économiques et Sociales (DAES) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Son premier rapport intitulé « Réaliser le futur que nous voulons pour tous » exposait leurs principales recommandations pour un programme du développement après 2015 et appelé à une approche politique intégrée afin d'assurer un développement inclusif mais aussi durable dans le futur. Le Groupe a également lancé un projet pour soutenir les consultations sur onze thématiques que pourront faire partie du nouvel agenda, réalisés en 2012 et 2013 afin d'engager des parties prenantes dans pays en voie de développement. Les thématiques de consultation sont : le conflit and fragilité, l'éducation, la durabilité de l'environnement, la gouvernance, la Croissance et l'emploi, la santé, la famine, sécurité de l'alimentation et de la nutrition, les inégalités, la dynamique de la population, l'énergie et l'eau.

Selon l'article 241 de la Résolution de Rio intitulée « l'Avenir que nous voulons », exposé que les ODD devront être: « orientés vers l'action, concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci... »⁷. De cette manière, même si les objectifs du développement ont eu un impact modeste il est nécessaire de mettre en place un agenda en 2015 capable d'adresser toutes les problématiques du monde actuel et qui puisse bénéficier la plus part de la population. En France, il est nécessaire de faire évoluer la lecture sur le développement et n'a pas parlé que des divisions Nord/Sud ; il doit avoir une réunification entre le développement et le Développement durable en sachant que la responsabilité doit être universelle et partagée.

La question du nouvel agenda de développement post-2015 devient un sujet très important dans la politique du développement française. Cependant, cette politique n'intéresse pas le public en général est résulte un sujet très éloigné des citoyens moyens. De ce fait, le débat qui a eu lieu lors des Assises a été fondamental car les acteurs du développement français se sont appropriés de ce thème largement méconnu parmi les citoyens mais qui est d'une importance vitale. En participant des Assises, le gouvernement est certain que les participants ont contribué à démarrer le débat sur une politique d'aide publique au développement français et ont aidé à définir la position française sur le post-2015.

⁷ Huit Fois Oui (2014) « Après 2015... vers un développement durable et universel? », URL : <http://www.huitfoisoui.fr/2013/02/apres-2015-vers-un-developpement-durable-et-universel/>

1.1.3. La convergence des agendas du développement durable et du développement : une nécessité assez consensuelle

Les OMD et les ODD doivent être considérés comme des projets complémentaires. Il est admis parmi une majorité des expertes que la Déclaration du Millénaire doit être la base pour les futurs objectifs et que le support des OMD doit être maintenu puisqu'ils ont réussi à mobiliser la communauté internationale de manière effective. Cependant, les objectifs doivent être adaptés aux réalités et défis du nouveau contexte international et doivent être aussi être marqué par une exigence de soutenabilité de ces objectifs afin qu'ils respectueux de l'environnement et puissent être durables.

En outre, le nouvel agenda doit mieux prendre en compte les réalités locales de chaque pays et valoriser les expériences du pays en développement. Donc, il y a là un changement de paradigme car l'agenda post-2015 devra être un projet collectif qui réunisse toute la communauté internationale vers les mêmes objectifs et ne portera plus une vision Nord/Sud. Ainsi, avec une approche plus intégrée et coordonnée l'espoir d'avoir un impact majeur dans le futur grandis.

Les nouveaux objectifs doivent être appropriés non seulement par les États et les grandes organisations humanitaires mais aussi par la société civile et tous les autres acteurs de la planète. Le dialogue et la concertation entre les différents groupes sont fondamentaux pour avoir les meilleurs résultats dans le long terme et maintenir un développement durable au niveau économique, social et environnemental. De la même manière, un autre aspect à distinguer est le fait que la nature principalement sociale des OMD a été profondément critiquée car le développement économique ainsi que la distribution des ressources sont aussi cruciaux.

En France, la politique de développement est la conséquence de débats entre différents acteurs du développement comme ceux qui ont lieu lors des Assises afin de renouveler la vision de cette politique. Ces rencontres réunissent souvent les acteurs de la lutte contre la pauvreté et du développement durable qui sont souvent liés. En fait, « la France place le développement économique au cœur de sa politique de solidarité internationale »⁸ où l'amélioration d'infrastructures ainsi que le développement du secteur privé en particulier des entreprises de l'économie sociale et solidaire sont à remarquer. Ce secteur va sans doute contribuer à la création d'emplois et à l'inclusion de une partie de la population au niveau international. De plus, pour les autorités, le développement économique doit être accompagné d'une croissance de

⁸ France Diplomatie (2013) « Les enjeux du développement », URL : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement-1060/l-aide-publique-au-developpement-22768/article/les-enjeux-du-developpement>

qualité, que soit durable au niveau environnemental et qui favorise la convergence de normes qui améliorent les conditions de vie des populations dans les pays en développement et permettent leur progrès économique et social.

1.2. Le contexte français

Le contexte français de la solidarité internationale semble être particulièrement le sujet de mutations profondes. En effet, outre des changements profonds des systèmes de coordination entre les acteurs, la gouvernance et les financements vont être modifiés par une loi à la genèse et à la fabrication intéressante puisqu'elle a été l'objet d'une large consultation d'acteurs du développement en France.

1.2.1. Le projet de loi sur l'Aide publique au développement

Le projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale a été présenté au parlement le 11 décembre 2013. L'objectif affiché par le gouvernement d'alors est de la faire contribuer à la rénovation de la politique de développement et de solidarité internationale de la France. Ce projet cherche également à inscrire la politique de la France dans le contexte international de cette politique qui est aussi en mutation actuellement. C'est ce qui est d'ailleurs affirmé dans le projet de loi *« l'objectif général de cette politique de développement rénovée [...] est de promouvoir un développement durable dans les pays en développement, dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale. La France inscrit ainsi pleinement sa politique de développement dans la logique de fusion des agendas du développement (consacré par les objectifs du millénaire pour le développement – OMD – adoptés en 2000) et du développement durable (objectifs du développement durable – ODD) qui doit aboutir à l'adoption d'une nouvelle génération d'objectifs en 2015 dans le cadre des Nations unies. »*¹ En ce sens, cette loi était très ambitieuse. Enfin, elle avait aussi pour but de rendre plus légitime les dépenses de l'Aide Publique au Développement (APD) que la représentation nationale a, pour la première fois l'occasion de débattre de comme d'un sujet autonome.

En effet, auparavant, cette dernière était évoquée dans certaines lois de finances ce qui ne permettait pas véritablement de débat en profondeur sur cette politique, son orientation et l'usage des fonds qui lui sont alloués. En ce sens, cette loi avait aussi pour but de faire entrer cette politique dans le débat démocratique, notamment dans une période de restrictions budgétaires et ce même si cette politique n'est pas véritablement contestée. En effet, selon un sondage AFD/IPSOS 72% des français pensent que l'APD n'est pas de l'argent gâchée mais 78% d'entre eux souhaiteraient être mieux informés selon le Ministère des Affaires Étrangères.

1.2.2. Des enjeux importants

Les Assises du développement et de la Solidarité avaient, selon le Ministère des Affaires Étrangères l'ambition de faire dialoguer les acteurs de ces politiques pour la repenser grâce au débat. Les grands enjeux étaient développés dans cinq grands chantiers:

- 1) Quelle vision du développement après 2015 ?
- 2) Comment assurer une aide transparente et efficace ?
- 3) Comment accroître la cohérence des politiques publiques en faveur du développement ?
- 4) Comment renforcer les partenariats entre l'Etat et les acteurs non-gouvernementaux ?
- 5) Innovations technologiques et sociales, politiques de recherche : quels enjeux pour le développement ?

Le volet institutionnel s'attache donc à quatre problèmes principaux : l'efficacité et la transparence de l'aide, notamment autour des questions de redevabilité à la fois de l'État vis-à-vis des contribuables et des prestataires vis-à-vis de l'Etat-commanditaires, une problématique qui recoupe celle de l'efficience des politiques. Enfin se pose la question des liens entre les acteurs de ce domaine, notamment entre les acteurs classiques que sont l'État central et les ONG mais aussi avec des acteurs nouveaux où au rôle croissant comme les Collectivités locales, les entreprises et les syndicats. Ce problème des relations entre les acteurs s'est cristallisé autour de la revendication de la part de nombreuses organisations de retrouver une instance de concertation inexistante depuis la suppression du HCCR.

Ces assises étaient aussi l'occasion de se pencher sur les évolutions futures de l'APD française pour que cette dernière s'adapte au mieux aux mutations des besoins tout en restant efficace. Une exigence renouvelée dans un contexte de rétractation des ressources de l'État.

1.2.3. Une méthode d'élaboration innovante

L'ambition des Assises du développement était donc de faire participer les acteurs publics et privés de l'aide au développement française non seulement à un forum de discussion et de concertation mais aussi, d'une façon plus large aux réflexions autour d'un projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale présentée en conseil des ministres le 11 décembre 2013.

Les choix mis en avant par ce projet de loi sont, selon le gouvernement directement issu des Assises du Développement : « Ces choix ont été préparés par les travaux conduits dans le cadre des Assises du développement et de la solidarité

internationale qui ont réuni de novembre 2012 à mars 2013 l'ensemble des acteurs français du développement et de la solidarité internationale (parlementaires français et européens, élus locaux, représentants des organisations non gouvernementales, des syndicats de salariés et d'employeurs, des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, des entreprises et des fondations et représentants des administrations). Ils font également suite aux conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement qui s'est tenu le 31 juillet 2013»⁹

Cet objectif et ces méthodes ont été perçus de diverses manières par les acteurs du développement international que nous avons pu interroger. Néanmoins, tous l'accordent pour affirmer que ces objectifs annoncés n'ont pas été réellement remplis (CF : 1-2-4 « Quels résultats? »)

1.2.4. Quels résultats ?

En ce qui concerne les assises du développement et leur utilité, les participants interrogés semblent s'accorder sur le fait que leurs résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances qu'ils en avaient. « Moi je pense qu'elle ont été un peu frustrantes pour tout le monde ces assises ».

Si certains ont été déçus de cela « le sentiment global c'est qu'il n'y avait pas vraiment une offre politique globale claire de la part du gouvernement. Il on dit « on ouvre un débat » mais sans vraiment faire de propositions ». Pour d'autre ces assises ont tout de même eu le mérite de faire dialoguer les acteurs et leur ont donné l'opportunité d'être pris en considération, de ce fait, ils en ont une vision positive « sur les assises c'est pareil, on a été extrêmement satisfaits, il y avait indéniablement besoin et Canfin a pris l'initiative nécessaire. Il y avait effectivement besoin d'une part de s'interroger sur la politique française de coopération et puis d'autre part de mener ce débat de façon ouverte de façon pluriacteurs comme on dit ».

Finalement les attentes des participants étaient sans doute différentes et moins élevées que celles affichées par le gouvernement. « La loi elle est quand même issue directement, le contenu de la loi il y a de grandes parties issues des assises. Alors après de dire si le ministère n'avait pas déjà sa propre politique ça je ne sais pas mais il y a quand même des choses qui étaient dites aux assises la question du travail décent par exemple ou la RSE ». Il semble néanmoins qu'une compréhension différente des enjeux de ces assises selon les différents participants ait causé des différences d'appréciation, d'évaluation et in fine de satisfaction vis-à-vis de ces dernières.

⁹ Assemblée Nationale (2013) « PROJET DE LOI d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale », Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 décembre 2013. URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/projets/pl1627.pdf>

II. Un éclatement des Acteurs

2.1. Les acteurs classiques conservent une place importante

Au cours des Assises, les Organisations Non-Gouvernementales ont constitué les acteurs les plus importants et actifs avec 60 représentants. En tant qu'acteurs traditionnels de la solidarité internationale, leur participation a logiquement été particulièrement dynamique et active, non seulement car ils connaissent bien les enjeux de ce monde, mais également parce que les Assises représentaient une opportunité historique de participer au prélude de l'élaboration de la première loi française sur ce sujet. De fait, comme cela avait été dit, c'est un sujet éloigné des citoyens en général cependant, grâce au débat entre les partenaires pour une politique d'aide publique au développement lors des Assises, la position française sur le post-2015 a pu être définie. Par ailleurs, « il y a pas eu une unanimité sur tous les sujets [pendant les discussions], ce qui a été très frappant c'est le besoin de débat, de dialogue des partenaires avec l'administration mais aussi entre partenaires qui n'ont pas toujours été d'accord entre eux ». Cela démontre qu'il y avait un sentiment de participer lors des débats qui a permis une discussion très riche autour de la politique du développement française.

La perception sur leur contribution et le fait d'avoir été partie prenante est hétérogène entre les organisations internationales qui ont participé aux Assises. Elles sont d'accord sur le fait que l'espace a été ouvert au débat et qu'elles ont pu communiquer leurs visions et idées, néanmoins le résultat final et leur sentiment sur l'impact réel que ce débat aura eu divergent. D'un part, la perception a été positive et certains ont été « extrêmement satisfaits » des résultats des débats, considérant qu'ils ont été bien conduits et qu'il y avait une insertion politique encourageante et une forte motivation du gouvernement à s'engager. De même, « il y a un enjeu important qui a été assez bien traduit dans les assises, [celui] du renouvellement des acteurs ». En effet, ils perçoivent la participation dans un débat ouvert entre les divers acteurs pendant les Assises comme une question qui a été bien traitée par le gouvernement et qui constituait un élément-clé pour favoriser une meilleure approximation à cette question.

Néanmoins, les acteurs ne sont pas tous aussi optimistes sur les résultats de même qu'ils ne considèrent pas appropriée la manière dont les Assises se sont déroulées. En particulier, une critique repose sur l'absence de clarté des sujets desquels discuter et sur les objectifs véritables de la discussion. La critique tourne autour du fait qu'elles considèrent que le gouvernement n'avait pas présenté une proposition claire et spécifique autour de laquelle la discussion pourrait tourner, il semblerait pour eux que la politique avait été de les laisser parler et attendre leurs propres initiatives et propositions. De la même manière, ceux qui ont une position plus pessimiste des

résultats des Assises s'opposent à l'intégration des entreprises en tant que nouveaux acteurs du développement et de la solidarité. Ces dernières ayant une logique de marché mais en utilisant un discours de défense de l'intérêt général afin de s'intégrer aux nouveaux marchés des pays émergents, ce qui n'est pas tout à fait la raison primordiale de son immersion dans ces pays.

Évidemment, les acteurs traditionnels ont été les acteurs qui ont contribué le plus aux Assises sans doute du fait de leur intérêt à réussir et avoir des résultats. Cependant, en raison des nouvelles dynamiques du système international et de l'intérêt croissant des nouveaux acteurs pour le secteur du développement, il apparaît que la participation de ces derniers devient une conséquence inévitable.

2.2. Des nouveaux acteurs émergent

Les acteurs traditionnels ne sont pas les seuls acteurs déterminants du monde de l'aide au développement aujourd'hui. Même si les ONG ont une expérience plus large et ont approfondi leurs connaissances dans ce domaine, progressivement, les entreprises, les syndicats et les collectivités s'y engagent et s'y intéressent. Ses actions font partie des nouvelles stratégies en passe d'être mises en place pour faire face aux défis que les nouvelles dynamiques du monde imposent. Par ailleurs, «pour rendre opérationnel la notion de développement durable et marquer une nouvelle étape décisive il est essentiel qu'au-delà des actions des gouvernements et de la société civile, les entreprises et les territoires construisent ensemble un développement durable élargi, intégrant, au-delà de l'environnement, l'ensemble des dimensions du développement humain, social, économique»¹⁰. Par conséquent, analyser et comprendre leur rôle et la manière dont ces nouveaux acteurs peuvent agir est fondamental.

2.2.1. Les syndicats et les collectivités tentent d'affirmer leur place dans le secteur

Outre les participants classiques, les syndicats et les collectivités territoriales ont eu un rôle important pendant les Assises en tant que acteurs nouveaux dans le déroulement des débats. De son côté, la mise en œuvre du développement dans les collectivités territoriales est fondamentale pour engager la société vers le niveau local. Selon la contribution «Coopération multi-acteurs I : Complémentarités - 10/02/2013» par le Groupe Coopération et Développement d'Europe Écologie Les Verts, les Collectivités ont une expertise de qualité qu'ils peuvent partager afin d'améliorer le secteur du développement. Le Groupe affirme qu'elles peuvent valoriser une approche

¹⁰ Heurgon, Edith (2005)

territoriale et garantir un développement soutenable et inclusif, mobiliser et sensibiliser les personnes à l'échelon local et améliorer les pratiques des acteurs au niveau territorial en promouvant le développement humain.

D'un autre côté, malgré une participation assez pue fréquente auparavant, les syndicats ont aussi participé de manière importante pendant les Assises. Qu'il s'agisse des syndicats dits ouvriers ou des organisations patronales, ils ont des visions divergentes qui enrichissent le débat sur le développement mais s'accordent sur le fait que la législation actuelle à ce sujet n'est pas favorable ni suffisante. Même s'ils reconnaissent l'importance du dialogue avec le gouvernement et les autres acteurs de la solidarité, ils ne sont pas complètement certains d'avoir été entendus. Néanmoins, le fait qu'ils soient reconnus comme acteurs de la société civile par le gouvernement est un avance considérable étant donné que « la coopération syndicale n'a pas été reconnu pendant très long temps par le gouvernement français ». De manière générale, les syndicats voulaient mettre sur la table le respect des droits fondamentaux des personnes auxquelles les projets d'aide au développement sont destinés. Il s'agissait également de garantir que les entreprises soient responsables de leurs actions quand ils interviennent dans d'autres pays en garantissant les conditions de travail dignes, respecter leurs droits, la protection sociale et prendre leurs responsabilité par ces actions.

2.2.2. Les entreprises, l'acteur en prise de vitesse la plus forte

- Développement de leur présence

Les entreprises sont l'acteur nouveau le plus débattu et controversé du monde de développement. Le fait que leur objet principal ne soit pas directement lié à améliorer la condition de vie des personnes ni que traditionnellement n'ont pas été dans la politique de coopération mais par contre, l'obtention d'un profit économique, accrue la méfiance des autres acteurs impliqués. Toutefois, les enjeux économiques sont considérables et le rôle du secteur privé devient de plus en plus important dans le monde du développement. Ainsi, malgré la méfiance et l'opposition de certains acteurs sur leur participation, il y avait grandes attentes quant à leurs apports dans les débats et leur position sur les questions de développement et de la solidarité lors des Assises. Malheureusement, le sentiment général paraît être de déception.

Ainsi, du côté des organisateurs on se dit « un peu déçu par leur participation dans les assises, ils n'ont a pas été très prépondérantes (...) même sur des sujets comme Responsabilité Social et Environnementale que sont plus des sujets business, il y a pas eu une participation très forte des entreprises». Egalement, leur approche basée sur la RSE n'est pas considère comme une garantie complet pour la protection et le bénéfice économique future des populations concernées car les entreprises ont

d'abord un intérêt économique que ne sera pas toujours en cohérence avec ses actions solidaires.

- *Une solution au problème de financement ?*

Les organisations interviewées s'accordent sur le fait que leur participation a été décevante et que le rapprochement des entreprises du monde de la solidarité n'est pas due à une intention purement philanthropique mais plutôt à ce que les marchés des pays émergents sont devenus des cibles commerciales. Ce phénomène est dû à qu'une « partie de la population devient une classe moyenne grandissante ; par conséquent, les entreprises ont des stratégies pour atteindre les pays en voie de développement, adaptent les produits aux nécessités de chaque population avec la stratégie marketing correcte, afin d'en faire des profits et en même temps attaquer le problème de la pauvreté. Cela est lié à l'idée de BOP et de social business, qui favorise l'approximation des entreprises aux marchés des pays en voie de développement que bénéficiera autant les populations de ces pays comme les entreprises, car « ce secteur devient un domaine qui intéresse une partie du monde de l'entreprise directement dans son cœur de métier ».

D'autres positions très marquées sont aussi très intéressantes pour le débat. La décision d'intégrer les entreprises dans le société civile invités à débattre du développement lors des Assises suscite la méfiance et le soupçons de certains que l'intérêt des entreprises réside dans leur volonté de recevoir des subventions à partir du moment où elles réalisent des actions que peuvent contribuer au développement. Néanmoins les entreprises se défendent de cela et affirme que leur métier est de faire du business. Elles ajoutent qu'elles pourraient avantageusement contribuer au développement en se laissant guider par la logique économique. En ce sens, les oppositions ressortent en exprimant que « rien ne prouve qu'ils soient plus efficace que les ONG ou l'Etat ». Ainsi, considérant que l'objectif final d'une politique d'aide au développement c'est de contribuer à une autonomie politique, économique et sociale qui permet ces Etats de développer leurs propres outils et politiques ajustées à leurs nécessités, la immersion des entreprises dans ces pays a une finalité qui est essentiellement d'enrichissement et, en cela, ne peuvent être d'aucune aide dans ces domaines. Le débat ici est compliqué et confronte des visions très opposées, cependant, il faut remarquer que l'économie sociale et solidaire est déjà un élément de la politique française de développement et la coordination entre les différents acteurs semble devenir inévitable.

L'implication des entreprises dans le monde de la solidarité et le développement est un phénomène qui vise à se développer et à se maintenir. Les entreprises cherchent à développer manières différentes d'accéder aux nouveaux marchés suivant une politique de *Bottom of the Pyramid (BOP)* en développant leur responsabilité

sociale afin de intégrer ces opérations dans ce nouveau marché, augmenter leurs revenus et au même temps contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations. Mais « au-delà des *business models*, dont on ne saurait négliger l'importance, s'ajoute une dimension politique indispensable à toute initiative visant à lutter contre la pauvreté »¹¹, par conséquent, les acteurs publics pourraient légitimer ce type d'actions dans un cadre d'aide au développement des pays afin qu'ils soient plus acceptées.

Un cas intéressante qui a été mentionné tout au long des entretiens c'est Danone. Cette entreprise du secteur de la nutrition a atteint les majeures avancées sur les questions de RSE et de *Social Business*, en adaptant ses produits aux besoins spécifiques de chaque pays où elle décide s'intégrer. Elle maintient sa volonté d'avoir une présence internationale, développer des produits accessibles avec une production durable et qui soient bénéfiques pour la santé des gens. Avec « Danone Communities » qui est un réseau de social businesses qui a pour objectif réduire la pauvreté et la malnutrition parmi les populations moins favorisées en contribuant au même temps au développement local, l'entreprise a pu maintenir son cœur de métier – voire la production de yaourts – mais en promouvant une vision essentiellement sociale. Le succès de ce projet, par exemple au Bangladesh, fait que l'entreprise Danone contribue aujourd'hui au développement économique et social des régions où elle est implantée. Une dynamique susceptible d'être reproduite dans autres pays et qui sont reconnues au niveau international.

Il est évident que la participation de ce nouvel acteur entraîne des désaccords et de problèmes entre les acteurs traditionnels du développement qui rejettent leur participation et défendent une division structurelle de ces activités qui doivent être séparés de celles que les ONG mènent. En revanche, les entreprises défendent leur position et importance dans le nouveau système internationale et considèrent que ont aussi des stratégies et des outils pour maintenir leurs activités tandis que contribuent au développement international.

¹¹ France (2011) Ministère des Affaires Etrangères et Européens, « La contribution des entreprises multinationales aux objectifs du Millénaire pour le Développement », URL : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/12-03-05_Synthese_Etude_Contribution_des_entreprises_aux_OMD_vf_cle8871c2-1.pdf

2.3. Des conceptions différentes du développement sources d'incompréhension, de dialogue limité voire de tension

2.3.1. La vision iconoclaste et déstabilisatrice des entreprises

Si ces dernières prennent une part croissante dans l'action pour le développement, elles sont porteuses d'une vision de cette dernière en rupture avec celle des acteurs classiques que sont, notamment les ONG. En effet, pour les entreprises, le développement passe avant toute chose par l'accès au marché, « ce qui nous intéresse c'est le développement économique et la coopération entre les pays ». Cette croissance économique viendrait, de façon automatique, apporter de meilleures conditions de vie aux populations par le libre-échange.

Le modèle classique de développement est aussi critiqué dans sa méthode : « l'APD est globalement peu efficace : elle est mal utilisée et mal organisée, son impact est très faible. ». En ce sens, le modèle de l'entreprise permettrait, selon elles d'apporter une plus grande efficacité d'action par l'introduction de la rationalité économique, de l'exigence de résultats et de la stratégie. En ce sens, il semble que « l'enjeu [soit] de mieux intégrer les entreprises » car « l'entreprise permettrait d'introduire la rationalité dans ce milieu notamment pour l'aide humanitaire ».

Cette idée d'appliquer à l'aide au développement le modèle de l'entreprise va jusqu'à une vision de cette dernière comme un marché comparable à n'importe quel autre. Il faut donc lui appliquer les exigences de tout marché et notamment la transparence : « l'aide multilatérale est inefficace et opaque » et le rendre attractif pour les entrepreneurs souhaitant s'y engager ce qui semble ne pas être véritablement le cas car « l'ONU achète mal ».

En ce sens, le développement de l'exigence de recevabilité, mais aussi le passage à une politique de résultat dans l'allocation de budgets publics montre que cet effort de prise en compte des apports de modèle de l'entreprise est fait, au moins de façon partielle par l'Etat. En outre, l'existence même des Assises du développement révèle la volonté de poursuivre le développement d'une véritable stratégie à long terme. Néanmoins, le système pêche également, selon les acteurs des entreprises par son fort éclatement.

En effet, il y a de la part des entreprises une méfiance vis-à-vis des « les ONG se méfient des entreprises qui gagnent de l'argent et les entreprises se méfient parfois des ONG qui ne seraient pas toujours efficaces ». Ces dernières, du fait de leur rationalité économique biaisée par le fait qu'elles ne doivent pas nécessairement rentabiliser financièrement leurs projets, sont soupçonnées de ne pas avoir un impact nécessairement positif. Cette suspicion pèse aussi sur l'aide publique au

développement de façon générale « il est difficile de mesurer les impacts de l'aide au développement, celui-ci est peut être même négatif. Une vision, une stratégie sont nécessaires ». Ces critiques ne sont pas sans rappeler les risques que l'aide au développement et l'action d'ONG font parfois planer sur des populations et des régions déjà fragilisées par la pauvreté et parfois les conflits. En ce sens les bonnes intentions n'ont pas toujours les meilleurs, ce particulièrement dans le cas de régions en conflits ou l'aide mal planifiée et réfléchie peut entretenir la violence.¹²

Enfin, les entreprises souhaitent que l'Etat les laisse libres de leurs actions. En effet leur objectif est, avant tout de générer des profits économiques, profits dont les populations des pays les plus pauvres dans lesquelles elles s'implanteraient bénéficieraient. De ce fait, le développement n'étant pas leur objectif premier certaines ont été relativement sceptiques vis-à-vis des Assises le manque d'intérêt du Medef International s'explique par le risque d'une réglementation trop forte qu'elles font courir, et donc d'empêcher les entreprises françaises de se développer à l'étranger et, de se fait favoriser des entreprises étrangères qui font du mauvais boulot ». Leur principale revendication vis-à-vis de l'Etat est qu'il ne leur impose pas trop d'obstacles économiques à leur activité puisque cela risquerait de les empêcher d'être compétitives par rapport à des entreprises provenant de pays tiers (le Chine a beaucoup été évoquée) dont les apports économiques sur un territoire peu développé sont plus faibles que celui des entreprises françaises.

En ce sens, l'Etat devrait s'en remettre à l'éthique des dirigeants « on attend surtout de l'Etat qu'il ne mette pas trop de règles et qu'il laisse faire. En fait [on] est parfois critiquée car une partie des politiques pense que si l'entreprise n'a pas de contraintes elle ne fera rien, or quand on connaît les entreprises, on se dit que les entrepreneurs ce sont des hommes qui ont le désir de gagner de l'argent mais leur altruisme existe aussi et ils sont capables d'être entrepreneurs et humains ». Le rôle de l'Etat devrait donc être celui d'un facilitateur des entreprises françaises à l'étranger comme le développement fort de la diplomatie économique le montre mais aussi celui d'un commanditaire de projets « on a besoin du secteur public pour porter des projets, décider de ces projets et payer des entreprises pour réaliser ces projets ».

Cette vision très libérale s'oppose à la vision plus classique de nombreux acteurs du développement qui, pour leur part, cherchent visent à la mise en place d'une réglementation contraignante assurant la protection des travailleurs, notamment dans les pays les plus pauvres « [les dispositifs de soft-law actuellement mis en place] doivent être complétés par des réglementations contraignantes pour les entreprises ».

¹² Anderson, Mary B. 1999. *Do No Harm: How Aid Can Support Peace - or War*. Boulder, CO: Lynne Rienner Publishers.

2.3.2. Toutes les entreprises n'ont néanmoins pas la même vision : entre social business et développement par l'accès au marché.

Si les entreprises ont une vision déstabilisatrice du développement, toutes n'ont pas la même conception des facteurs de développement d'une région. Pour certaines, la priorité est l'accès au marché qui permettrait le développement d'une économie prospère, source de développement « notre ligne de conduite c'est le développement par l'économie et l'éducation ». Il s'agirait pour accélérer ce développement que « les organismes internationaux d'aide au développement proposent des programmes massifs ». A ce titre, l'électrification totale de l'Afrique déléguée à quelques grandes entreprises a été suggéré. Enfin, pour rendre ce développement par l'accès libre au marché plus efficace, il faut « valoriser le local content et préserver le tissu local » pour que les populations profitent plus rapidement de la croissance économique. C'est dans ce type d'actions que, selon ces interlocuteurs les ONG auraient un rôle utile et légitime à jouer.

D'autres entrepreneurs insistent particulièrement sur leur responsabilité pour faire advenir ce développement. Pour elle, l'accès au marché est nécessaire mais doit s'accompagner d'actions des entreprises mettant en jeu la responsabilité sociale et environnementale des ces dernières. Si « sans économie, il n'y a pas de solidarité » les entreprises responsables se doivent de mettre en place des formes de solidarité à la fois interne et externes permettant un rayonnement de cette aide. Néanmoins, cette aide se doit de répondre à une certaine logique « le premier rôle de l'entreprise c'est d'abord de bien faire son métier : être bonne en économie, faire bien pour ses salariés mais on est dans un environnement où la pauvreté existe. La solidarité est efficace en lien avec le cœur de métier de l'entreprise » et doit être du fait même de l'entreprise puisque le rôle de l'Etat doit rester limité comme nous l'avons vu précédemment. En ce sens, des projets comme le World Forum de Lille permettant aux entrepreneurs de diffuser leurs bonnes pratiques de RSE est un moyen de partager ces idées.

Enfin, l'économie sociale et solidaire est, du fait de sa situation particulière par rapport au marché est, elle, relativement mise en marge par les entreprises « il y a le cas particulier des entreprises de l'ESS qui ont été créés dans le but de résoudre un problème social particulier car on se rend bien compte que les entreprises, même si elles font de la RSE, elles n'arrivent pas à supprimer la pauvreté, la pauvreté elle est toujours là. Les fondations, on a l'impression de mettre de l'argent à l'extérieur, de se dédouaner un peu. Le business social c'est un peu entre les deux et les entreprises sont très prêtes à le développer dans leur cœur d'activité ».

2.3.3. Il semble que ce nouvel acteur en essor soit confronté à une méfiance et à une résistance forte de la part des acteurs plus classiques

L'étude des comptes rendus des Assises du développement et des contributions de divers participants à ces dernières avait déjà mis en lumière une tension entre les acteurs classiques du développement international, méfiants vis-à-vis des entreprises et les entreprises critiquant l'approche classiques du développement qui ne serait pas assez efficace.

Ainsi, lors des Assises, de la confrontation entre syndicats « ouvriers » et entreprise et MEDEF ressortait une des rares tensions du débat par ailleurs calme voire plat entre les participants. Débat prenant place de part et d'autre de la ligne de fracture de la régulation de l'économie entre partisans d'une vision sociale et soutien d'une économie très libéralisée. Ainsi, il y avait de la part des syndicats, un soutien à l'économie régulée et à la protection sociale et de celle des entreprises la volonté d'être confronté aux moins de barrières possibles, à la fois en terme de commerce et de politiques sociales avec, pour objectif, un enrichissement qui bénéficierait peu à peu à tous.

Des exemples de contributions proposées à cette occasion sont à cet égard révélateurs :

- **CCFD** : Importance d'encadrer la participation des acteurs privés. Cela est assez révélateur des divisions entre les acteurs. Le CCFD souhaite, notamment, renforcer les contrôles de fiscalité des acteurs privés.
- **CFDT** : « Les syndicats sont des acteurs du développement à part entière. **Leur identité et leur spécificité doivent pouvoir s'exprimer au sein de cette "substructure" de la solidarité internationale.** En particulier, la dimension du dialogue social considérée comme un **instrument essentiel de la garantie de l'efficacité de l'aide publique ou privée y compris dans sa dimension de responsabilité sociale** » (Chantier 4 Contributions => Les recommandations de la CFDT pour la nouvelle instance de concertation sur le développement et la solidarité internationale (12/02/2013) - par la CFDT)

Des éléments recueillis durant les entretiens ont conforté ce sentiment de défiance :

- Du côté des entreprises (voir le 2-3-A):

« On peut résoudre des problèmes sociaux sans seulement s'adresser aux ONG, en fait les ONG se méfient des entreprises qui gagnent de l'argent et les entreprises se méfient parfois des ONG qui ne seraient pas toujours efficaces »

- Du côté des ONG :

« Moi je n'ai aucun problème avec les entreprises [...] mais ce n'est pas la même chose que l'aide au développement »

- Du côté des syndicats :

« Le privé, nous on a plusieurs problèmes avec ça. Aux assises on a eu des acteurs censé représentés le privé mais on avait en face de nous soit des représentants de fondation d'entreprises soit des RH, c'est-à-dire des personnes ayant pour objectif de développer la responsabilité sociale des entreprises. Pour l'enjeu ce n'est pas que ça. D'abord la RSE elle a ses limites. Nous ce que l'on entend par RSE c'est quelque chose qui doit être négocié et ce n'est pas dans le cadre de déclaration d'intentions. »

2.3.4. Un acteur dont le rôle semble au moins partiellement conforté par des choix gouvernementaux

La stratégie de développement de la diplomatie économique par le gouvernement actuel semble conforter le rôle important accordé aux entreprises dans la politique étrangère de la France en général, compris dans l'aide au développement.

Ce rôle important est reflété par la déception exprimée quant à la faible participation des entreprises aux Assise du développement. En effet, les autres acteurs, y compris les entreprises elle-même affirmaient qu'elles y avaient été très présentes. En ce sens, on peut se demander si cette dissonance n'est pas révélatrice du rôle essentiel que ces dernières seraient appelées à jouer dans le futur de la politique d'aide au développement de la France.

III. Un éclatement des échelles de réflexion, de décision et d'action rendant les décisions parfois peu efficaces

Comme les commentaires des entreprises sur l'aide au développement, un certain scepticisme peut être observé à son encontre par certains acteurs. Ainsi, une des grandes critiques de ce nouvel acteur est le manque d'efficacité, de rationalité et de stratégie présidant les actions dans le domaine de la solidarité internationale. Une critique que l'on peut sans doute relier au manque d'unité dans la réflexion et la décision dans ce domaine. Dont les acteurs sont divisés entre différentes échelles. Néanmoins, il semble que des actions telles que la consultation nationale des Assises du développement ou encore la création d'un nouvel organe de concertation entre les acteurs : le CNDSI. C'est d'ailleurs un point positif sur lequel s'accordent les personnes interrogées : « *Il y a deux choses qui sortent des assises: le CNDSI et la LOP* ».

3.1. L'échelle internationale

Deux problèmes semblent se poser avec une particulière acuité à cette échelle : celui de l'harmonisation des réglementations et celui des relations entre pays du Nord et du Sud.

En ce qui concerne les réglementations, les acteurs interrogés semble être d'accord sur le fait que, dans une situation idéale, il devrait y avoir des réglementations unifiées : « *il faudrait des réglementations mondiales mais tout le monde n'est pas prêt pour cela* ». Ceci étant encore un objectif éloigné, dans l'attente de sa réalisation se pose la difficulté du type de régulations à mettre en place. Ainsi, les entreprises, ne souhaitent pas en entendre parler alors que des acteurs tels que les syndicats insistent sur leur importance pour améliorer les conditions de travail dans les pays les plus pauvres « *dans un secteur de travail il faut des négociations pour des conditions de travail correctes, décentes [...] on estime qu'il y a des droits fondamentaux à respecter : la liberté syndicale, le droit à la négociation collective, l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé, la non-discrimination et cætera* », « *c'est aux Etats où les entreprises exercent leur activité de prendre leurs responsabilités* ».

La question de l'équilibre mouvant entre Nord et Sud a été mise en avant lors des Assises. On a alors vu poindre dans les propositions des grilles de lecture nouvelles, marquant, notamment, des dynamiques d'interdépendance entre Nord et Sud :

- «La coopération représente l'un des outils pour donner un sens politique à la mondialisation : un outil de solidarité d'une part, permettant de lutter contre la « fracture sociale » planétaire ; un outil de régulation d'autre part, permettant d'asseoir des **politiques publiques globales associant Nord et Sud face aux défis globaux (alimentaires, climatiques, sociaux, financiers...)** ; en somme un outil de promotion des intérêts bien compris de la France – un « intérêt » général, à long-terme et partagé, loin d'une approche étroitement mercantiliste » (Chantier 4, Contribution de la Région Bretagne, des Départements des Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan, et des Communautés d'agglomérations de Brest Métropole Océane et Rennes Métropole (12/02/2013))

Cette idée, même si elle n'a pas été nécessairement beaucoup développée lors des entretiens que nous avons pu avoir avec des personnes travaillant dans le domaine du développement internationale on pu néanmoins pointer à certaines occasions, notamment lorsque la remarque « il est effrayant que l'on raisonne encore en terme de nord-sud » nous a été faite.

3.2.A l'échelle européenne

Il est intéressant de remarquer que cette échelle a été très peu évoquée à la fois lors des Assises du développement et lors de nos entretiens. En effet, cette dernière n'a été évoquée qu'à une seule reprise au sujet du traité de libre échange transatlantique qui, ferait courir le risque d'abaisser les standards sociaux et irait donc dans la mauvaise direction.

Cette omission est sans doute dommageable car bien que la politique extérieure de l'Union Européenne soit aujourd'hui limitée, elle existe pour l'aide au développement, politique plus consensuelle que d'autres volets des Affaires étrangères. En outre « La France soutient la programmation conjointe entre l'Union européenne et les Etats membres et contribuera aux efforts accrus qui seront encore nécessaires pour synchroniser les cycles des différents bailleurs avec ceux des pays partenaires. »¹³ dans le but d'obtenir un effet de levier.

3.3.A l'échelle nationale

A ce niveau, le secteur est confronté à trois difficultés majeures : rendre possible la concertation entre les acteurs, la tension de la multiplicité des acteurs avec la volonté de permettre à l'APD de participer au rayonnement de la France dans le monde et de façon plus générale, la difficulté de faire dialoguer les acteurs lorsqu'ils en ont la possibilité comme lors des Assises du développement.

¹³ Site internet du Ministère des Affaires étrangères, Rubrique « Aide au développement – La France et la Politique européenne de développement » <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement-1060/la-france-et-la-politique/>

Le secteur est marqué par une gouvernance très particulière, originale, où s'articulent associations d'origines diverses et acteurs de l'État. La concertation en est un des moteurs. Après la disparition de la HCCI, les acteurs ont appelé de leurs vœux une nouvelle structure qui a vu le jour : le CNDSI qui semble faire l'objet d'un consensus.

En effet, lors des Assises, les acteurs ont fortement réclamé le rétablissement d'une instance de concertation, d'un lieu de dialogue prenant leur avis en compte dans la continuité de cette grande consultation :

- **« La fin du HCCI a laissé un vide à combler, malgré le bilan très mitigé du rôle de cette institution »** (*Synthèse des tables rondes : Sur le besoin d'un espace de concertation pluri-acteurs (TR1 des Assises)*)

L'APD doit répondre à une foule d'objectif : du rayonnement de la France dans le monde à la protection de la diplomatie et des droits humaine en passant par la promotion du savoir faire des entreprises françaises. Ceci est une source de confusion et de désaccord entre les acteurs rendant d'autant plus difficile la coordination de cette aide.

Les Assises du développement semblent donc avoir été une occasion manquée de faire dialoguer ces acteurs aux positions opposées. En effet, un si cette impression de concertation difficile voire impossible transparissait dans les documents issus des Assises, les entretiens ont conforté cette idée.

- *« le sentiment global c'est qu'il n'y avait pas vraiment une offre politique globale claire de la part du gouvernement. Il on dit « on ouvre un débat » mais sans vraiment faire de propositions ils ont fait venir des acteurs de la société civile qui sont par nature très divisés ».*
- *« -On a dialogué... - Avec les entreprises? - Non, avec les entreprises on a très peu dialogué, en fait on a dialogué avec nos interlocuteurs habituels c'est à dire les ONG [...] et on a dialogué avec le MAE, ça c'est clair [...] mais on a pas tellement dialogué avec les participants des assises, par exemple tout ce qui est coopération décentralisée, les collectivités locales, non. Et puis les assises ce n'était pas un lieu de dialogue, plutôt un lieu de déclaration»*

Certains acteurs semblent moins déçus : ceux du secteur de l'entreprise qui avaient des attentes très limités : *« nous sommes allés aux Assises sans beaucoup d'espérances ».*

Néanmoins certains saluent l'effort qui a été fait de bien vouloir écouter les acteurs même si les résultats restent modestes : *« sur les assises, on a été extrêmement satisfaits, il y avait indéniablement besoin et Canfin a pris l'initiative nécessaire. Il y avait effectivement besoin d'une part de s'interroger sur la politique française de coopération et puis d'autre part de mener ce débat de façon ouverte de façon pluriacteurs comme on dit, en conviant les différents acteurs en particulier parce que il y a un enjeu important à mon avis, et ça a été assez bien traduit dans les assises, un enjeu de renouvellement des acteurs ».*

3.4.A l'échelle locale

Le rôle des collectivités locales dans l'aide au développement monte en puissance avec la coopération décentralisée. Le renforcement de cet acteur, légitimé par la promotion d'une approche plus locale (ou micro) a beaucoup transparu dans les Assises mais n'a pas été véritablement évoqué lors des entretiens. Cela est sans doutes, avant tout, dû au fait que nous n'ayons pas eu l'opportunité de rencontrer des personnes agissant dans le domaine de l'aide internationale pour le compte de ces collectivités.

Lors des Assises du développement le rôle des Collectivités à été réaffirmé au nom de leur expertise de qualité, dont le partage au niveau international est important et doit être encouragé et sécurisé et de leur proximité avec les acteur des sociétés civiles du Nord et du Sud.

- **« L'action de solidarité internationale et de coopération au développement pratiquée à l'échelon territorial s'inscrit dans les engagements nationaux et internationaux de la France en valorisant ses atouts, et notamment la proximité des populations, des sociétés civiles, au nord comme au sud »** (Contribution élus EELV chantier 1)
- **« L'approche territoriale est indispensable, notamment pour passer du « macro » au « micro ». Il faut s'appuyer sur les collectivités locales et la participation des populations. Cela permettra de promouvoir le développement humain et l'éradication de la pauvreté, comme les OMD ont pu le faire »** (Chantier 1, Synthèse des tables rondes Comment introduire la durabilité et l'universalité dans le développement (TR3))

3.5. Rivalités et manque de lisibilité

Comme nous l'avons vu auparavant, il existe des tensions fortes entre les acteurs du développement international qui n'ont pas toujours l'opportunité de dialoguer pour partager leurs vues ni parfois l'envie, division renforcée par celle, géographique entre différents échelons de décisions et de planification. Ceci n'est donc pas de nature à renforcer la cohérence de l'aide au développement.

Cette cohérence était, ainsi, un chantier, lors des Assises du développement : le troisième chantier intitulé « Comment accroître la cohérence des politiques publiques en faveur du développement ? » qui s'attachait à deux problèmes majeurs :

- Quelle coordination internationale? (notamment au niveau de l'UE)
→ Besoin de réflexion commune et d'analyse de la situation pour une aide efficace et éviter les doublons.
→ Quelle utilisation des fonds UE dont la France est un contributeur important?
- Contrôle des flux illicites et des détournements → accord autour de l'efficacité de l'AFD

Pour atteindre ces objectifs, les contributions insistaient avant tout sur la nécessité de la redevabilité et de l'inclusion des citoyens

- « **Rendre compte des résultats obtenus et attendus**, est un impératif démocratique à l'égard du parlement et des citoyens français comme des populations bénéficiaires ». (Chantier 1 : « La journée internationale de la paix, pivot de l'inscription sociale de l'aide au développement et de la solidarité internationale (10/02/13) - par Guillaume du Souich, Coprésident de l'association "Le Mouvement de la Paix' »)
- « L'expérience du PNUD (présent dans 177 pays et territoires) dans les programmes de gouvernance et de réduction de la pauvreté a montré que **c'est effectivement le renforcement des capacités des citoyens et de la société civile à exiger que les gouvernements et institutions publiques rendent des comptes** – en particulier concernant les services publics de base - qui permet de promouvoir la transparence, la redevabilité et l'intégrité de ces mêmes institutions et systèmes » (...) « Les premières suggestions proposaient ainsi d'appuyer et de **renforcer les mécanismes de reddition de comptes existants au niveau local, national, régional et global**. Dans ce domaine, **les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont déjà en train de changer les règles du jeu** » (Chantier 1 : La centralité de la gouvernance dans l'agenda de développement post-2015 (10.02.13) - Par Petra Lantz, Directrice du bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) de Genève)

Il semble qu'il y ait un consensus autour de ce sujet lors des assises. L'importance de renforcer des capacités des personnes à exiger un résultat est essentiel principalement pour les pays du Sud.

Les désaccords se font notamment autour des moyens de contrôle et des moyens d'action.

La question des moyens pour obtenir une aide plus cohérente se pose alors. En effet comment une gouvernance aussi divisée (idéologiquement, théoriquement et

institutionnellement) peut-elle être réellement cohérente? En effet, des points de tensions mis à jours lors dans les Assises et confirmés par les entretiens sont révélateurs des difficultés du domaine :

- La contradiction entre Etat / Etat français / Etat local
- La rivalité entre les acteurs, notamment du fait de l'arrivée des entreprises dans ce domaine.

Lors de nos entretiens, la difficulté du manque de cohérence des politiques a été souligné par des personnes d'horizons variés. Ainsi, outre les paroles rapportés d'entreprises critiquant le manque de stratégie claire de l'Etat et des grandes organisations internationales dans leurs actions en faveur du développement des acteurs non-gouvernementaux ont aussi insisté sur ce problème : « ce qui importe, plus que les montants engagés c'est la cohérence de la politique [...] C'est la schizophrénie... ».

IV. Les mutations de la solidarité internationale

4.1. De plus en plus de sud-sud ?

Comme il a été mentionné, la division simpliste du monde entre le Nord industrialisé et le Sud en voie de se développer n'est pas suffisant pour expliquer les réalités actuelles ni pour adresser un analyse complet. L'agenda post-2015 nécessite une unification des efforts de la communauté internationale vers des objectives commune et universelle. La responsabilité et les actions menées vers ce but doivent être partagés par tous les membres de cette communauté en sachant que des apports différents selon les possibilités de chaque acteur sont atteints. En effet, « on n'est pas absolument dans un monde qui est divisé entre Nord et Sud c'est fini cet histoire (...) alors que la formule elle est pratique on continue à l'utiliser car on n'a pas trouvé une formule équivalent pour décrire le monde d'aujourd'hui. Mais le monde d'aujourd'hui ne s'explique plus entre le Nord et le Sud ». Néanmoins, pendant les Assises il y avait une constante référence au monde la solidarité et au dialogue entre les diverses acteurs internationaux en termes de Nord et Sud que doit être modifié afin de mieux s'adapter aux réalités actuelles.

Le monde actuel est beaucoup plus complexe est les réalités au niveau internationale exigent que l'aide au développement et la solidarité internationale comptent avec des ressources et des stratégies efficaces. Actuellement, on pourrait dire que la solidarité internationale devient de plus en plus une approche des pays du mal nommé Sud qui cherchent à s'approcher afin de trouver leurs propres solutions aux leur propres problèmes qui sont souvent partagés entre eux. Cependant, parfois ces pays ne comptent pas avec les utiles nécessaires pour réaliser leurs projets et ont besoin de l'aide et de la collaboration des acteurs internationaux tels que la France pour mettre en place des projets qui vont bénéficier et avoir un impact positif dans le futur des populations de ces pays.

Une manière possible de récupérer la confiance et assurer la légitimité des actions menées est à travers de la redevabilité ou la Responsabilité de rendre compte non seulement dans les pays où les actions se développent mais aussi à l'intérieur de la France afin d'exposer aux contribuables la manière dont ses ressources sont utilisés. En ce sens, la redevabilité sera conçoit comme l'« obligation de rendre compte du fait que le travail a été conduit selon les règles et les normes convenues, ou obligation de rendre compte de façon claire et impartiale sur les résultats et la performance, au regard du mandat et/ou des objectifs fixés (...) et s'effectue envers les contribuables

et les citoyens ». ¹⁴ Il est fondamental de mener des politiques transparentes que peuvent être évalués afin qu'elles aient une légitimité parmi les sociétés et soient acceptées (ce sujet sera approfondi dans la section V de ce rapport).

4.2. Des implications plus fortes de ceux qui sont aidés par les projets de développement : égalité des acteurs et « empowerment »

L'aide au développement vise à impulser le développement d'un pays à travers de la coopération en distincts niveaux. Leur objectif final c'est la production d'une autonomie et des capacités des acteurs aidés afin qu'ils acquièrent les savoir-faire et les utiles nécessaires pour que ce développement soit durable dans le temps et s'ajuste à leurs nécessités. Cette idée directement liée au concept d'empowerment est l'un des pierres angulaires de l'agenda post-2015 où toutes les parties prenantes doivent contribuer aux objectifs et doivent prendre la responsabilité pour ces actions de sorte que les progrès soient évalués et les résultats puissent être plus positifs. Dans ce contexte, la rédevabilité est aussi un facteur essentiel pour réussir en l'accomplissement des objectifs proposés, compte tenu des différences entre les capacités des acteurs impliqués.

« L'empowerment » est un concept qui a été évoqué plusieurs fois pendant les assises, comme l'apport de Laurent DENIS, directeur de F3E dans son contribution pour le Chantier 4 exprimait sur les dynamiques pluri acteurs et « l'empowerment » que ce thème peut se décliner en interrogeant les pratiques de gouvernance multi acteurs et d'action collective, le renforcement des capacités et la gouvernance locale, l'élaboration des politiques publiques nationales et décentralisées, les approches par les droits etc.». Le renforcement des capacités locales vont permettre l'instauration d'un dialogue plus inclusif et va intégrer les populations historiquement éloignées de la politique dans les espaces de débat et de prise des décisions. Cela va contribuer également à l'amélioration de leur situation mais aussi permettra que l'État et des autres acteurs impliqués au niveau local et global interagissent avec la société.

4.3. La prise en compte du genre : entre affirmation de cette nécessité et faiblesse des débats sur la mise en œuvre de cet objectif

Si personne ne s'oppose à la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans les politiques d'aide au développement et si la nécessité de ce facteur est affirmée lors des Assises du développement ce sujet n'a pas été abordé par les personnes que nous avons interrogées.

¹⁴ OECD (2010) « Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats », Development Co-operation Directorate, Paris, France.

Dans le cadre de la table ronde concernant les enjeux de l'évolution du développement « Quelle vision du développement après 2015 ? » cette problématique a été soulevée pour affirmer la nécessité d'une approche par le genre qui serait de nature à rendre plus efficace et juste l'aide au développement.

Par exemple, concernant l'approche par le genre, [Robert TOUBON (Equilibre & Populations)] a souligné l'importance de renforcer cette approche en en faisant un principe directeur, par exemple en l'inscrivant à la fois en tant qu'objectif spécifique mais également transversal. Il faudrait replacer cette question en préambule au sein de la démarche par les droits humains. »

Ce paradigme n'a pourtant pas été évoqué lors des entretiens que nous avons pu mener. Une première hypothèse à cela peut être que ce thème s'impose désormais par son évidence et qu'il est donc inutile de le développer. Une autre théorie serait au contraire l'oubli de cette thématique par les acteurs du développement international.

4.4. La prise en compte de l'environnement dans l'aide au développement est très forte

Lors des Assises, une des grandes questions posées est la convergence des agendas du développement international et du développement durable une fois la fin de celui des objectifs du Millénaire dépassé. Réfléchir sur ce sujet était d'ailleurs l'objectif de la troisième table ronde du chantier « Quelle vision du développement après 2015 ? » durant laquelle « une majorité s'est prononcée en faveur d'un l'agenda post 2015 unique reposant à la fois sur les principes de la Déclaration du Millénaire et sur les acquis de Rio+20, incarnés dans un équilibre entre les trois piliers du développement durable »

- *La coopération représente l'un des outils pour donner un sens politique à la mondialisation : un outil de solidarité d'une part, permettant de lutter contre la « fracture sociale » planétaire ; un outil de régulation d'autre part, permettant d'asseoir des **politiques publiques globales associant Nord et Sud face aux défis globaux (alimentaires, climatiques, sociaux, financiers...)** ; en somme un outil de promotion des intérêts bien compris de la France – un « intérêt » général, à long-terme et partagé, loin d'une approche étroitement mercantiliste » (Chantier 4, Contribution de la Région Bretagne, des Départements des Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan, et des Communautés d'agglomérations de Brest Métropole Océane et Rennes Métropole (12/02/2013))*

Ce sujet a, par contré été peu abordé lors de nos entretiens. Cela a été le cas seulement lorsque les avantages de la RSE ont été évoqués et en faveur de la convergence des agendas.

4.5. L'approche locale

Si, comme nous l'avons vu, des débats se sont élevés autour de cette approche lors des Assises du développement et de la solidarité internationale, ce sujet n'a pas véritablement été évoqué lors de nos entretiens excepté peut être entre les lignes lorsque les problèmes du manque de lisibilité de l'aide ont été évoqués. En outre, la proposition de certains acteurs de développer des projets massifs avec les budgets de l'aide au développement pour éviter le saupoudrage viendrait plutôt remettre en question cette conception.

V. Les problèmes se posant à l'aide au développement telle que pratiquée

5.1. Le manque de lisibilité

Ce manque de lisibilité de la politique de l'aide au développement est causé par divers facteurs : gouvernance éclatée, faible redevabilité, conceptions différentes de ce que doit être le développement et des méthodes pour contribuer au développement d'une région.

Cela transparaissait déjà lors des Assises et a été bien mis en lumière par les acteurs interrogés qui déploraient le manque de cohérence de cette politique même si certains saluaient l'effort mené durant les Assises pour clarifier la situation.

- « ce qui importe, plus que les montants c'est la cohérence de la politique [...] c'est la schizophrénie... »
- « [dans l'aide au développement] une vision, une stratégie sont nécessaires »
- « sur les assises c'est pareil, on a été extrêmement satisfaits, il y avait indéniablement besoin et Canfin a pris l'initiative nécessaire. Il y avait effectivement besoin d'une part de s'interroger sur la politique française de coopération et puis d'autre part de mener ce débat de façon ouverte de façon pluriacteurs comme on dit, en conviant les différents acteurs en particulier parce que il y a un enjeu important à mon avis, et ça a été assez bien traduit dans les assises, un enjeu de renouvellement des acteurs »

5.2. Le risque de manque de légitimité

En étudiant les Assises du développement, nous avons pu constater que deux problèmes majeurs se posaient quant à la légitimité de l'APD : sa transparence vis-à-vis du contribuable et la possibilité d'évaluer les résultats des actions de terrains trop peu développée.

Lors des Assises, des contributions ont souligné le problème récurrent de la légitimité de l'aide pour le contribuable. En effet, si, en période de crise économique et de « raz le bol fiscal » ce dernier ne conteste par réellement l'utilisation d'argent public pour l'APD : 72% des français pensent que l'APD n'est pas de l'argent gâché (AFD/IPSOS) une exigence de transparence se fait sentir puisque 78% d'entre eux souhaiteraient être mieux informé des actions menées dans ce cadre. (MAE)

Ce manque de transparence est sans doute révélateur de l'existence d'un microcosme de la solidarité entre État et ONG dont les citoyens sont exclus. Il est à ce

titre intéressant qu'aucune association citoyenne généraliste 'est, à ce titre participé aux Assises du développement et de la solidarité.

Lors des Assises du développement et de la solidarité, le besoin de mieux associer les citoyens à cette politique a été affirmé à plusieurs reprises. Comme par exemple dans ces contributions :

- « **Rendre compte des résultats obtenus et attendus**, est un impératif démocratique à l'égard du parlement et des citoyens français comme des populations bénéficiaires ». (Chantier 1 : « La journée internationale de la paix, pivot de l'inscription sociale de l'aide au développement et de la solidarité internationale (10/02/13) - par Guillaume du Souich, Coprésident de l'association "Le Mouvement de la Paix' »)
- « L'expérience du PNUD (présent dans 177 pays et territoires) dans les programmes de gouvernance et de réduction de la pauvreté a montré que **c'est effectivement le renforcement des capacités des citoyens et de la société civile à exiger que les gouvernements et institutions publiques rendent des comptes** – en particulier concernant les services publics de base - qui permet de promouvoir la transparence, la redevabilité et l'intégrité de ces mêmes institutions et systèmes » (...) « Les premières suggestions proposaient ainsi d'appuyer et de **renforcer les mécanismes de reddition de comptes existants au niveau local, national, régional et global**. Dans ce domaine, **les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont déjà en train de changer les règles du jeu** » (Chantier 1 : La centralité de la gouvernance dans l'agenda de développement post-2015 (10.02.13) - Par Petra Lantz, Directrice du bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) de Genève)

Néanmoins, des obstacles à une bonne mise en place de ces objectifs c'est fait sentir, notamment une confusion récurrente entre opinion publique (qui désigne plutôt les citoyens en général) et société civile (qui désigne associations et ONG, dans ce cas, surtout celles du domaine de la solidarité internationale). Or cette confusion est de nature à bloquer les possibilités d'un vrai contrôle de l'aide puisque cette dernière n'aurait pas nécessairement besoin d'être soumise de façon transparente aux citoyens informés des enjeux, les associations s'en chargeant seules.

Un autre problème majeur soulevé à l'occasion des assises est celui de la transparence de la mise en place de l'aide et de la possible constitution d'indicateurs efficaces pour évaluer les dispositifs mis en place.

D'autres problématiques en lien avec cette question ont aussi été mises en lumière, notamment celui de la coordination internationale pour éviter les doublons et les objectifs contradictoires. Enfin le contrôle des flux illicites est aussi un enjeu qui a été posé.

Lors des entretiens, seul le manque de cohérence des politiques d'aide n'a pourtant été évoqué.

VI. Bibliographie

Anderson, Mary B. 1999. *Do No Harm: How Aid Can Support Peace - or War*. Boulder, CO: Lynne Rienner Publishers.

Assemblée Nationale (2013) « PROJET DE LOI d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale », Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 décembre 2013. URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/projets/pl1627.pdf>

France (2011) Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, « La contribution des entreprises multinationales aux objectifs du Millénaire pour le Développement », URL : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/12-03-05_Synthese_Etude_Contribution_des_entreprises_aux_OMD_vf_cle8871c2-1.pdf

France (2013), Ministère De L'écologie, Du Développement Durable Et De L'énergie : « Responsabilité sociétale des entreprises ». URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-la-responsabilite.html>

France Diplomatie (2013) « Les enjeux du développement », URL : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement-1060/l-aide-publique-au-developpement-22768/article/les-enjeux-du-developpement>

Heurgon, Edith (2005) "Compte-rendu de la rencontre", Fondation Gabriel Péri. URL : <http://www.gabrielperi.fr/Compte-rendu-de-la-rencontre?lang=fr>

Huit Fois Oui (2014) « Après 2015... vers un développement durable et universel? », URL : <http://www.huitfoisoui.fr/2013/02/apres-2015-vers-un-developpement-durable-et-universel/>

Nations Unies (2010) « Rapport de l'expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, Rudi Muhammad Rizki » Conseil des Droits de l'homme, A/HRC/15/32. URL : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G10/149/15/PDF/G1014915.pdf?OpenElement>

Nations Unies (2013) « Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport de 2013 » URL : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2013/pdf/pressrelease.pdf>

OECD (2010) « Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats », Development Co-operation Directorate, Paris, France.

Site internet du Ministère des Affaires étrangères et Développement Internationale, Rubrique « Assises du développement et de la solidarité internationale » URL : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au>

[developpement-1060/evenements-et-actualites-sur-le/assises-du-developpement-et-de-la/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement-1060/evenements-et-actualites-sur-le/assises-du-developpement-et-de-la/)

Site internet du Ministère des Affaires étrangères, Rubrique « Aide au développement – La France et la Politique européenne de développement » URL : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement-1060/la-france-et-la-politique/>

World Forum Lille (2014) “Un Forum de référence pour une économie responsable” URL : <http://www.worldforum-lille.org/fr/decouvrez-nous/objectif.html>